

PRÉSENTATION

Le BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation donne à son titulaire le titre de Maître Nageur Sauveteur.

Avec un BPJEPS AAN, il est possible d'exercer son activité auprès d'un large public, dans :

- les associations sportives affiliées à la Fédération Française de Natation ou à d'autres Fédérations,
- le secteur privé marchand,
- les collectivités territoriales.

Le titulaire du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation donne la compétence pour développer :

- les activités d'éveil et de découverte du milieu aquatique,
- l'apprentissage et l'enseignement des nages,
- les activités aquatiques liées à la forme,
- les activités liées au bien être et à la santé.



LE DIPLÔME

Le BPJEPS AAN est un diplôme de niveau IV.

Il est indispensable pour l'exercice rémunéré de toutes les activités en milieu aquatique.

Il est composé de 4 Unités Capitalisables.

La formation BPJEPS AAN est habilitée par la DRDJSC des Pays de la Loire et référencée au DATADOCK.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Le titulaire du BPJEPS AAN exerce en autonomie son activité d'animation et confère à son titulaire les compétences relatives à ...

- concevoir un projet pédagogique,
- conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaires et d'enseignements des nages codifiées,

- assurer et organiser la sécurité des pratiquants, des activités aquatiques et d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'eau et de l'air,
- participer au fonctionnement d'une structure.



CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Etre titulaire des pré-requis à l'entrée en formation :

- être âgé de 17 ans minimum,
- être titulaire du PSE1 « premiers secours en équipe niveau 1 » ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue,
- être titulaire du BNSSA et si nécessaire produire l'attestation justifiant de la mise à jour de sa vérification de maintien des acquis

Valider le Test d'Exigence Préalable (T.E.P.)

- une épreuve de performance sportive : 800 mètres nage libre à réaliser en moins de 16 minutes.

Satisfaire à nos tests de sélection

- un entretien de motivation à partir du CV du candidat et de son projet professionnel
- une épreuve écrite : à partir de la lecture d'un texte, thème général sur le sport, le candidat devra prendre des notes afin d'identifier les points importants et les restituer sous forme de synthèse.
- une épreuve pratique : nager un 100m 4 nages dans le but d'évaluer la capacité du candidat à satisfaire au test du 100m 4 nages, en moins de 1 minute 50 secondes, de la certification.



LES DISPENSES

Dispense du Test d'Exigence Préalable (T.E.P.)

- les personnes pouvant attester avoir réalisé un parcours de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes, en compétition officielle de la Fédération Française de Natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la FFN. L'attestation est délivrée par la Ligue Régionale de Natation, signé par le C.T.S. et le Président de la dite Ligue.
- les personnes titulaires du « pass'sport de l'eau » et d'un « pass'compétition » de l'Ecole de Natation Française

LES CONTENUS

Le diplôme du BPJEPS AAN est composé de 4 unités capitalisables. La formation est directement issue du référentiel métier. Elle vise un ensemble de capacités permettant la validation des compétences.

2 UC transversales, communes à l'ensemble des BPJEPS.

- UC1 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 - Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

2 UC de la spécialité Activités Aquatiques de la Natation.

- UC3 - Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.
- UC4 - Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en oeuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.

Entre chaque séquence de formation, le stagiaire est en situation pédagogique. Il a obligation d'avoir une structure aquatique d'accueil.

Des équivalences existent entre les diplômes et vous permettent de bénéficier d'allègements sur la formation BPJEPS AAN :

- les personnes titulaires d'un autre BPJEPS, valident par équivalences UC 1 et 2.
- le titulaire du BF2 bénéficiera d'un allègement de formation validant les UC 1, 2 et 3. Seule l'UC 4 est à valider.



LE DÉROULEMENT DE L'ANNÉE



FORMATION EN ALTERNANCE

de septembre à juin



DURÉE DE LA FORMATION

environ 609 h/an

soit 2 à 3 jours par semaine en formation à l'ERFAN

DURÉE DE STAGE

environ 532 h/an

soit 2 à 3 jours par semaine en structure d'alternance



COÛT HORAIRE DE LA FORMATION

- 9,16 €/h en financement personnel

- Financement aidé (OPCA, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage) nous contacter

la durée et le coût de la formation dépendent de l'individualisation du parcours qui sera définie lors du positionnement.



LIEUX DE FORMATION

Laval - CREF

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. retrait du dossier d'inscription.
2. envoi du dossier d'inscription accompagné du récapitulatif et des pièces demandés avant la date limite (*le cachet de la poste faisant foi*).

DATES À RETENIR

Dates extrême de formation :

- du 13sept. 2021 au 30 juin 2022

T.E.P. : 24 juin 2021

Tests de sélection : 24 et 25 juin 2021

Positionnement : 13 septembre 2021

NOUS CONTACTER

Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation

Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland

44000 NANTES

📞 02.51.13.48.80 / 06.61.26.72.04

✉ erfan.paysdeloire@orange.fr

n° siret : 39231452200047

n° déclaration : 52440503244

LES ETAPES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

